



---

**BUREAU DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 6 février 2019 à 18 heures,**  
**Au siège de GRAND LAC**

---

**Présents :** (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD	Pouvoir de Michel FRUGIER
AIX-LES-BAINS	Corinne CASANOVA	
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Nicole FALCETTA	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Bernard MARIN	
ENTRELACS	Claude GIROUD	
GRESY-SUR-AIX	Robert CLERC	
MERY	Eudes BOUVIER	
PUGNY-CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OURS	Christian REBELLE	
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEVEDER	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	Départ avant la 1 <sup>ère</sup> délibération
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	
VOGLANS	Yves MERCIER	

**Absents excusés :**

AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANÇOIS
ONTEX	Jacques CURTILLET

**Autres présents non votants :**

Yves GRANGE	ENTRELACS
Christophe DERIPPE	ENTRELACS
Jean-François BRAISSAND	ENTRELACS
Guillaume GIRERD	Bureau d'études ITEM
Laurent LAVAISIERE	Directeur Général Adjoint des services
Julie ECALARD	Responsable Communication et relations publiques
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Christophe TOUZEAU	Directeur du pôle Eau
Véronique MERMOUD	Directrice du pôle Aménagement
Olivier VERDENAL	Directeur Financier
Benjamin DROMARD	Responsable du service Déplacements
Sophie CASSARO	Responsable du service Tourisme
Christophe LUPO	Responsable du service Patrimoine et travaux
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique/Assemblées
Matilde HABOUZIT	Pilote de la performance



L'assemblée s'est réunie sur convocation du 30 janvier 2019 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 9 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 20 présents, et 21 votants.



## DÉLIBÉRATION

N° : 5 Année : 2019  
Exécutoire le : 13 FEV. 2019  
Affichée le : 13 FEV. 2019  
Visée le : 13 FEV. 2019

### ADMINISTRATION GENERALE Construction d'une salle de conseil communautaire sur le site Lepic Demande de subvention

Monsieur le Président précise que Grand Lac a engagé le projet de réalisation d'une nouvelle salle de conseil au siège de la communauté d'agglomération, au 1500 Boulevard Lepic, suite à la fusion des intercommunalités (communauté d'agglomération du lac du Bourget, communauté de communes de Chautagne et communauté de communes du Canton d'Albens), l'ancienne salle de conseil ne pouvant accueillir l'ensemble des conseillers communautaires.

Cette salle aura une superficie de 240 m<sup>2</sup> plus les annexes (sanitaires, cuisine, locaux techniques) soit une surface totale d'environ 350 m<sup>2</sup>, et permettra d'accueillir le conseil communautaire et le Bureau de communauté. Tout comme la salle Chaudanne sur le site Lepic, elle sera disponible pour d'autres types de réunions.

Monsieur le Président indique que ce projet est éligible à une subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes, dans le cadre de l'avenant du Contrat Ambition Région (CAR). Le Contrat Ambition Région mêle des projets d'investissements touristiques, des projets de structures sociales, d'aménagement du territoire (co-voiturage) et des projets de rénovation du patrimoine.

Celui-ci a été signé pour une période de 3 ans, sur la base d'une liste de projet établie lors de la signature. Le Conseil Communautaire a approuvé les projets présentés au titre du CAR par délibération en date du 13 avril 2017.

Sous réserve de la validation du COPIL de l'avenant, la liste des projets relatifs à la maîtrise d'ouvrage de Grand Lac sera modifiée par un avenant qui sera voté au conseil communautaire du 21 février 2019. Pour la maîtrise d'ouvrage Grand Lac, l'avenant remplace deux projets ne pouvant être réalisés dans les délais du contrat (septembre 2020) par 5 projets qui seront réalisés dans les délais. L'enveloppe de la subvention CAR est inchangée. L'avenant inclura une subvention pour la salle du conseil à hauteur de 44.23%.

Le montant du projet inscrit au CAR est de 500 000 € (Etudes, travaux et mobilier). Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le président à demander une subvention dans le cadre du CAR auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes. Les crédits inscrits au budget général seront imputés sur la section d'investissement au programme 151-05.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Président à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du projet CAR auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour la construction d'une salle de conseil communautaire sur le site Lepic,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents afférents.

Aix-les-Bains, le 6 février 2019

Le Président,  
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 20
- Votants : 21
- Pour : 21
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Administration générale - Construction d'une salle de conseil communautaire sur le site Lepic - Demande de subvention

---

**Date de transmission de l'acte :** 13/02/2019

**Date de réception de l'accusé de réception :** 13/02/2019

---

**Numéro de l'acte :** d2694 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20190206-d2694-DE

---

**Date de décision :** 06/02/2019

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.5. Subventions  
7.5.1. Demandes de subventions

